



VILLE DE LORIENT

- [EN](#)Version anglaise du site
- [BZH](#)Version bretonne du site
- [Plan de ville](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

[ti-user](#)[Démarche](#)[ti-user](#)[Je participe](#) [Toggle navigation](#)

- [Recherche](#)
- [Actualités](#)
- [Services](#)
- [Vie municipale](#)
- [Territoire](#)
- [ti-user](#)[Démarches](#)
- [ti-user](#)[Je participe](#)





1. [Accueil](#)
2. [Actualités](#)
3. Aide pour acheter un récupérateur d'eaux pluviales



Aide pour acheter un récupérateur d'eaux pluviales

07/02/2024

Afin de diminuer le recours à l'eau potable pour certains usages, Lorient Agglomération propose une aide de 50 € par foyer pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de son "plan de résilience eau", Lorient Agglomération souhaite promouvoir la réutilisation des eaux pluviales avec pour objectifs de préserver la ressource en eau potable et de réduire les rejets d'eau de pluie aux réseaux publics de collecte.

La récupération d'eaux de pluie permet également pour l'utilisateur de réduire sa facture d'eau. L'eau de pluie peut être utilisée :

- Pour arroser les plantes du jardin, le potager ou les plantes d'intérieur,
- Pour laver les sols extérieurs, une voiture, un vélo, du matériel de jardinage, une cour

extérieure, une allée...

- Pour remplir une chasse d'eau (sous condition)

Afin de soutenir cette pratique auprès d'un nombre croissant d'usagers, une aide financière à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie et dispositifs de connexion est proposée aux particuliers résidents à titre principal sur le territoire de Lorient Agglomération.

L'aide s'élève à 50 € net de TVA par foyer, sous réserve que ce montant ne dépasse pas 80 % du montant de l'achat du récupérateur d'eau de pluie.

Elle sera octroyée uniquement pour les achats d'équipements, auprès d'un professionnel, réalisés avant le 31 décembre 2024 inclus, dans la limite des crédits votés au budget et d'une seule aide accordée par foyer.

Critères pour recevoir l'aide :

- Résider, à titre principal, sur l'une des 25 communes de Lorient Agglomération (particuliers propriétaires ou locataires) et pouvoir en justifier (dernière facture de votre abonnement en cours -facture d'eau ou énergie- et justificatif d'identité). Les professionnels (activités artisanales, commerciales, agricoles, entreprises, collectivités...), les sociétés et les associations sont exclus du dispositif.
- Utiliser le matériel acheté, d'une capacité de stockage d'eaux pluviales minimale de 300 litres pour limiter ses consommations d'eau potable, voire également les rejets au réseau d'eaux pluviales.
- Pouvoir fournir une copie de la facture d'achat (en euros TTC) du récupérateur d'eau comprenant la cuve de stockage et les équipements annexes (pièces de raccordement, robinet, socle et couvercle...), datant de moins de 3 mois au moment de la demande (date de réception de la demande faisant foi - ticket de caisse non accepté). Les frais d'installation des équipements achetés resteront à la charge de l'utilisateur. Ne sont pas éligibles les achats de récupérateurs d'eau de pluie effectués par Internet.

[Le formulaire de demande d'aide est accessible sur le site de Lorient Agglomération](#)

Contact

- *Map* Mairie de Lorient
2 Boulevard Leclerc
CS 30010 - 56315 Lorient Cedex
- *Téléphone* 02 97 02 22 00
- *Enveloppe* contact@lorient.bzh

Pour postuler à un emploi ou envoyer une candidature spontanée, [cliquez ici](#)

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15
Le samedi de 9h à 12h, état civil uniquement

[Nous écrire](#)

[Lorient Mag : accès au kiosque](#)

[L'appli Lorient et moi : les liens de téléchargement](#)

Pour ses actions liées à la transition numérique de l'administration :

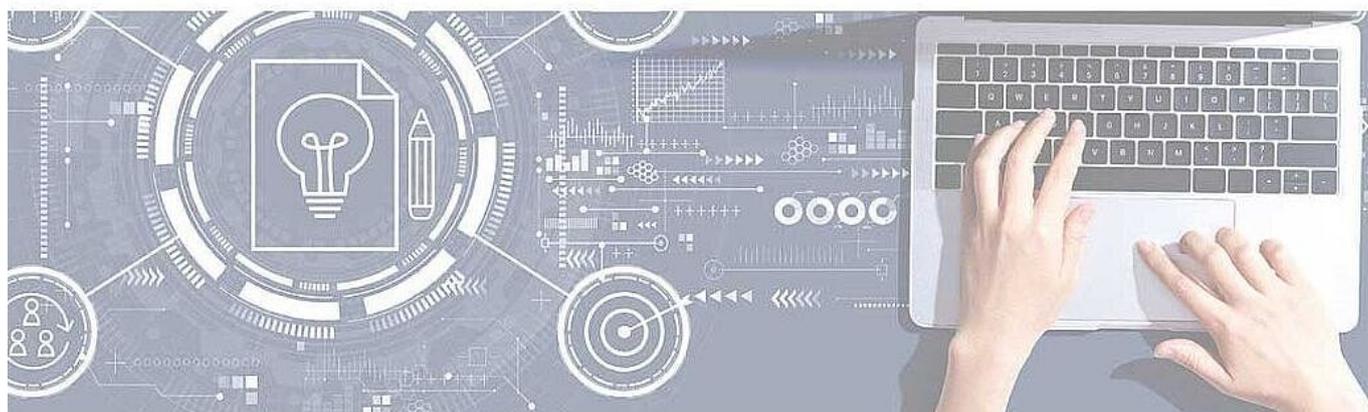
DSIL

- >> Infrastructure serveur performante et sécurisée
- >> Mise en place des applications de la Ville (dont mise à jour de la messagerie et de la suite bureautique)



la Ville de Lorient bénéficie d'une subvention de
417 500 € dans le cadre de France Relance

>> Au total, **1,23 millions d'euros** sont mobilisés pour un territoire connecté avec des services publics dématérialisés qui facilitent la vie, et une e-administration collaborative et simplifiée.



COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



FINANCEMENT
DANS LE CADRE
DE LA RÉPONSE
DE L'UNION
À LA PANDÉMIE
DE COVID-19



**L'Europe s'engage
en Bretagne** / Avec le Fonds européen
de développement régional

COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage
en Bretagne** / Avec le Fonds européen
de développement régional

© 2018 - Site officiel de la ville de Lorient

- [Rainbow](#)
- [Support](#)
- [Accessibilité](#)
- [Plan du site](#)

- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Formulaire de contact](#)

- [Imprimer](#)
- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)